PHI4901 Philosophie, cinéma et images mouvantes
Automne 2015
Professeur Marc Djaballah

PLAN DE COURS

Horaire : jeudi 18h-21h
Salle : R-M120
Professeur Marc Djaballah
djaballah.marc@gmail.com
514.987.3000, poste 4910
Bureau : W-5240

CONTENU DU COURS

À la différence de la plupart des cours que l'on peut suivre en philosophie, le contenu de notre cours n'est évidemment pas identifiable par son libellé. En effet, le cours abordera son sujet d'un angle particulier, orienté par un ensemble de présuppositions qu'il sera utile de spécifier, afin de délimiter le terrain d'étude qu'il occupera. Précisons d'abord qu'il ne s'agit pas d'un cours de théorie du cinéma, ni même, à proprement parler, d'un cours de philosophie du cinéma ; et cependant, nous poursuivrons une interrogation théorique de films et d'autres images mouvantes, et nous étudierons certains textes de théoriciens du cinéma.

Notons que les interrogations théoriques voire philosophiques du cinéma sont presque aussi anciennes que le cinéma lui-même. Déjà en 1906, Bergson l'exploite comme modèle d'une dimension fondamentale de notre expérience du mouvement et de la spatio-temporalité. En fait, dans ce même registre, on peut aller

jusqu'à évoquer Platon, qui, dans le mythe de la caverne, fait intervenir comme outil philosophique une expérience structurellement similaire à celle du cinéma. Dès les années 1910, on trouve des théories du cinéma pleinement élaborées, qui abordent leur objet d'un point de vue esthétique et/ou psychologique, comme *The Photoplay*, de Hugo Münsterberg, professeur de philosophie et de psychologie à Harvard, ou bien *The Art of the Moving Picture* de Vachel Lindsay (les deux étant publiés en 1916). A cette époque, les théories du cinéma se préoccupent essentiellement d'établir une conception du cinéma comme art, au même titre que le théâtre, la peinture, la musique, etc., et qui leur serait irréductible, ce qui était loin d'être communément accepté jusqu'aux années 1930. Tôt dans l'histoire du cinéma également, certains des plus grands cinéastes se sont prêtés à la tâche de théoriser leur art, parfois avec perspicacité, comme le font Georges Mélies, Abel Gance, Sergei Eisenstein, Dziga Vertov et René Clair, pour n'en nommer que quelques-uns. Les prochaines décennies ont donné lieu à une panoplie de théories du cinéma de haut calibre, notamment les théories réalistes de Sigfried Krakauer et d'André Bazin, ainsi que le travail des auteurs des *Cahiers du cinéma* que ce dernier a fondé autour du manifeste « la politique des auteurs », mouvement orienté par une conception du réalisateur comme artiste. Plusieurs contributeurs sont devenus les grands réalisateurs de la Nouvelle vague (Truffaut, Rohmer, Chabrol, Godard). On peut également penser à la contribution de Christian Metz, qui a élaboré une sémiologie du cinéma qui a fait époque dans certains cercles.

Quelle qu'ait pu être la qualité philosophique de ces théorisations, et bien que certains philosophes universitaires se soient livrés à l'exercice (Merleau-Ponty par ex.), jusqu'à la fin des années 1970, ce travail s'est fait à l'extérieur des salles de cours et de la recherche philosophique universitaire. C'est grâce, entre autres, aux efforts pionniers de Gilles Deleuze en France et de Stanley Cavell aux États-Unis que la philosophie du cinéma en est venue finalement à être traitée avec sérieux par les philosophes (et les administrateurs) académiques, et par la suite à être institutionnalisée à titre de sous-discipline de la philosophie, à partir du milieu des années 1980.

Or, nous assistons actuellement à un foisonnement d'intérêt pour la discipline, en partie en raison de l'importance culturelle croissante du cinéma, mais aussi et surtout à cause d'autres expériences d'images mouvantes qui s'y apparentent télévision, jeux-vidéos, environnements immersifs, et d'autres expériences avec des écrans ce qui a provoqué l'usage, parmi certains théoriciens, du label « philosophie des images mouvantes » (« moving images »). Actuellement, le terrain d'étude de cette discipline est occupé par des positions radicalement divergentes sur ce que c'est que la philosophie des images mouvantes, et même ce qu'elle devrait être.

Une position qui semble s'imposer de plus en plus au cours des vingt dernières années instiguée surtout par Noël Caroll et David Bordwell -- s'oriente dans une direction foncièrement opposée à la théorie du cinéma de type traditionnel (qu'ils dénomment la « Grand Theory »), les approches inspirées par ailleurs par

l'herméneutique, la phénoménologie, le marxisme, la psychanalyse, ou encore le « poststructuralisme ». Cette perspective contestataire - issue de la philosophie analytique et la psychologie cognitive, qui considère que la théorie du cinéma de type classique est philosophiquement faible et trop peu scientifique, cherche à la remplacer par un effort de clarification de concepts autour d'une analyse rationaliste qui aborde le visionnement d'images mouvantes comme un phénomène cognitif, dans le contexte d'une psychologie empiriste et une épistémologie naturaliste. Les défenseurs de cette approche analytico-cognitiviste tendent - à mon sens à tort - à ne pas considérer la théorie du cinéma comme philosophique au sens plein du terme. Quoi qu'il en soit, si l'on considère la philosophie qui prend les images mouvantes comme objet d'étude, nous avons là les deux grandes tendances en philosophie du cinéma.

Ces options n'épuisent pas cependant les perspectives viables sur les rapports entre philosophie et images mouvantes, qui est un champ d'étude plus vaste que celui de la philosophie du cinéma comme telle. C'est une optique de ce type que nous adopterons dans le cours, explicitement dans la deuxième moitié. Plus spécifiquement, nous considérons que la relation entre la philosophie et les images mouvantes est une relation de *complémentarité mutuelle* : il s'agit d'aborder les images mouvantes comme capable de philosophie et celle-ci comme pouvant prendre la forme de celles-là. Cavell et Deleuze sont sans doute les plus importantes figures aux sources de ce type d'approche. Contrairement à la philosophie du cinéma, théorisation plus ou moins rationaliste et explicative qui s'effectue de l'extérieur de son objet d'étude, cette

position, plus audacieuse, agence des rapports d'intériorité entre l'expérience des images mouvantes et la pratique philosophique elle-même. La présupposition de base ici consiste à supposer que la pensée philosophique peut se faire en images mouvantes. Ce propos demeure tout de même quelque peu indéterminé. Dire que l'on peut trouver de la philosophie dans un film ou dans le contexte d'autres expériences d'écrans peut signifier plusieurs choses différentes. On peut maintenir, par ex., qu'un discours philosophique de type standard peut être représenté à l'écran, ce qui est évidemment vrai, mais assez banal. Chacun a pu apprécier son philosophe contemporain vivant préféré sur « You tube », ou prendre plaisir à constater de bonnes idées philosophiques reprises littéralement dans un film fictif (*Waking Life* d'Art Linklater est sans doute un des plus forts cas dans ce registre). Mais il est évident que cela demeure un produit dérivé, même dans le meilleur des cas. On pourrait aussi soutenir qu'il y a de la philosophie dans les images mouvantes dans la mesure où on peut y conjuguer des exemples de concepts ou de problèmes philosophiques, suffisamment mûrs pour être exploités à de fins pédagogiques. On peut penser à *Crimes and Misdemeanors*, *Groundhog Day*, *The Matrix*, *Momento*, ou *Inception*, parmi tellement d'autres. C'est sans doute ce type de sensibilité à la pertinence philosophique du cinéma qui a suscité ses premières incursions dans des salles de cours de philosophie : des professeurs cinéphiles friands d'exemples allumant pour des étudiants aliénés par le côté abstrait ou obscurantiste du discours philosophique.

Sans récuser la valeur de ce type d'usage pédagogique d'une philosophie des images mouvantes, convenons que cela demeure limité comme approche du rapport entre les deux. Stanley Cavell soutient une conception plus audacieuse de la façon de faire une philosophie en images mouvantes ; selon lui, les films peuvent carrément entrer en discussion philosophique avec nous et avec eux-mêmes, contribuant ainsi à la philosophie au sens plein du terme, quoique qu'à l'extérieur du cadre discursif conventionné de la discipline. L'idée est saisissante, et c'est bien dans cette optique que le cours se déroulera ; elle mérite néanmoins d'être échafaudée à partir d'une explicitation plus soutenue. Afin donc de mettre au clair l'approche particulière de la question des rapports entre philosophie et images mouvantes qui sera adoptée dans ce cours, à l'intérieur du cadre évoqué, il faut apporter les précisions nécessaires, d'autant plus que c'est une conception non-orthodoxe qui interviendra dans les deux champs. L'optique dans laquelle le rapprochement entre les deux domaines sera entrepris dépend des façons précises de les concevoir. Pour être bref, nous aborderons à la fois le cinéma (et d'autres expériences d'écrans) et le discours philosophique comme outils qui peuvent servir à des fins ascétiques, au sein de pratiques de transformation de soi. Dans le cas de la philosophie, il s'agit d'une récurrence du contexte pratique antique, où le discours philosophique n'épuisait pas sa pratique, mais agissait comme outil dans un exercice de transformation de soi. Dans le cas des images mouvantes, il s'agit de se souvenir de ce qui devrait être pour nous une évidence, à savoir que la fonction de l'art n'est ni de distraire, ni d'éduquer, mais bien

de produire une secousse, un choc ontologique qui fournit justement l'occasion de se transformer. Nous examinerons bien entendu aussi d'autres positions sur les questions discutées ci-dessus, mais c'est cette approche qui sera foncièrement déployée dans le cours, très directement dans la deuxième moitié, avec comme objectif de remettre en jeu ce qu'on entend par philosophie *et* ce qu'on entend par cinéma/images mouvantes, ainsi que leurs rapports possibles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

2x25% Exercices d'analyse 2x4 pages (à remettre le 29 octobre et le 22 novembre)

50% Examen take-home, 8 pages (distribué le 17 décembre, à remettre le 24 décembre)

Dans chaque cas, l'évaluation sera faite sur la base de la compréhension des textes, de leur forme, leurs objectifs et leurs enjeux. La précision et la cohérence de la pensée seront particulièrement valorisées.

PLAN

1. 10 septembre - Introduction générale. Démarche du cours

2. 17 septembre - Platon & Bergson

3. 24 septembre Benjamin

4. 1 octobre - Bazin & Krakauer

5. 8 octobre - Mitry & Metz

6. 15 octobre - Carroll & Faucher

7. 22 octobre Deleuze

8. 29 octobre - Semaine de lecture

9. 5 novembre - Cavell & Kant - Hawks, *It Happened One Night*

10. 12 novembre - Merleau-Ponty & Descartes - Jonze, *Being John Malkovitch*

11. 19 novembre Heidegger & Bergson ; Malick, *Tree of Life*

12. 26 novembre - Foucault; Weiner, *Mad Men* & Winter, *Boardwalk Empire*

13. 3 décembre - Wittgenstein ; Simon, *The Wire*

14. 10 décembre - Kant & Nietzsche ; Brooker, *Black Mirror*

15. 17 décembre - Ricœur ; Lynch, *Inland Empire*

Politique no 16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.
La Politique16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :
1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.
Pour plus d'information :
http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Plagiat
Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute

participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

la substitution de personnes ;
l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : http://r18.uqam.ca/la-reglementation.html